



Saison 2019 - 2020

FICHE D'INSCRIPTION/ RÉINSCRIPTION

Dépôt du dossier complet au chalet (situé rue des Paules) lors des permanences suivantes :

Vendredi 21 juin 2019 (de 17h30 à 19h30)

Samedi 22 juin 2019 (de 10h à 12h)

Samedi 31 août 2019 (de 10h à 12h et de 14h à 16h)

Ou en l'envoyant par voie postale au FDTC avant le 28 Août 2019

Nom :	Prénom :
Date de Naissance :	Sexe : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>
N° de téléphone fixe :	N° téléphone portable :
Adresse :	
Ville :	
Adresse électronique :	
Licencié en 2018/2019 : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> oui, préciser le club (1) :	
Formule enseignement souhaitée :	
Mini Tennis <input type="checkbox"/> Ecole de tennis <input type="checkbox"/> Ecole de tennis 18-20ans <input type="checkbox"/>	
Perfectionnement (2) <input type="checkbox"/> Ecole compétition(3) <input type="checkbox"/>	
Montant :	Règlement effectué : <input type="checkbox"/>

(1) Les enfants issus d'un autre club doivent fournir les 4 volets de la licence provisoire qu'ils auront demandés au secrétariat de leur club d'origine (à remettre rapidement au moniteur) ou à défaut leur licence 2019.

(2) Cette formule est possible après validation de l'équipe pédagogique.

(3) Cette formule est possible uniquement sur proposition de l'équipe pédagogique.

Votre enfant aura-t-il école le mercredi matin à la rentrée scolaire 2019-2020? OUI NON

Votre enfant aura-t-il école le samedi matin à la rentrée scolaire 2019-2020? OUI NON

Pièces OBLIGATOIRES à la constitution du dossier :

Certificat médical :

- pour un nouveau licencié du FDTC ou un enfants n'ayant pas remis de certificat médical la saison passée, **une copie de certificat médical de " non contre-indication à la pratique du tennis en cours et en compétition", datant de moins d'un an à la date de l'inscription. RMQ : Le club ne fera aucun duplicata de certificat médical en cours d'année.**

- pour un renouvellement de licence dont l'enfant a remis un certificat médical pour la saison 2018-2019, renseigner le questionnaire de santé « QS-SPORT » (cerfa n°15699*01), cf page suivante. Si vous répondez par la négative à l'ensemble des rubriques de ce dernier, compléter l'attention suivant le questionnaire.

Le règlement par : chèque (libellé à l'ordre de Fontaine Les Dijon T.C - (possibilités de facilités de paiement : en 2 chèques qui seront encaissés au 15 octobre et au 15 novembre 2019), coupon sport et/ou espèces.

Autorisation parentale ci-dessous COMPLETEE ET SIGNEE

AUTORISATION PARENTALE :

Mr, Mme _____ autorise l'enfant _____ à pratiquer le tennis au Fontaine les Dijon T.C pour la saison 2019/2020 et dégage la responsabilité du club en cas d'accident corporel ou matériel durant la période antérieure à la prise **obligatoire de la licence FFT (pour les nouveaux adhérents ou élèves effectuant un changement de club) et limitée à 2 séances (pour les nouveaux élèves de l'école de tennis) avant la prise obligatoire de la licence FFT.**

Les trajets vers les courts de tennis sont sous la responsabilité des parents.

- J'autorise les responsables de l'école de tennis à prendre toutes les dispositions utiles en cas d'accident grave.
- J'autorise mon enfant à apparaître sur des photos publiées sur le panneau d'affichage de l'école de tennis, le site internet du club et/ou dans la presse locale.

Date et signature :



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.



Attestation

dans le cadre de l'article 194 des Règlements Sportifs de la FFT pris en application
de l'article D. 231-1-4 du Code du Sport

Je soussigné(e) M/Mme _____¹,

en ma qualité de représentant légal de _____²,

atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et
avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du représentant légal.

¹ Préciser les prénom et nom

² Préciser les prénom et nom de l'enfant mineur



5 Formules

Les groupes d'enseignement sont formés en fonction d'une part de l'âge et d'autre part du niveau tennistique de l'enfant. Cinq formules sont possibles (chacune d'entre elle inclut la licence FFT comprise dans le tarif) :

<p><u>Mini Tennis</u> (pour les enfants de 5 à 6 ans) Atelier de motricité /découverte du tennis par le biais de jeux ludiques</p>	<p>1 séance d'1 heure / semaine (cours) Le mercredi (matin ou après-midi) ou le samedi (matin) 12 enfants maximum par groupe avec 2 éducateurs</p> <p style="text-align: right;"><i>Tarif Fontenois : 125 € /Tarif Non Fontenois : 145 €</i></p>
<p><u>Ecole de Tennis</u> (pour les enfants de 7 ans à 17ans) Enseignement du tennis loisirs</p>	<p>1 séance d'1 heure / semaine (cours) En semaine à partir de 16h15 (lundi, mardi, jeudi, vendredi), le mercredi (matin ou après-midi) ou le samedi (matin) 6 élèves maximum par groupe. + accès illimité aux terrains (1)</p> <p style="text-align: right;"><i>Tarif Fontenois : 155 € /Tarif Non Fontenois : 175€</i></p>
<p><u>Ecole de Tennis 18-20ans</u> (pour les jeunes de 18 à 20ans) Enseignement du tennis loisirs</p>	<p>1 séance d'1 heure / semaine (cours) En semaine à partir de 16h15 (lundi, mardi, jeudi, vendredi), le mercredi (après-midi) ou le samedi (matin) 6 élèves maximum par groupe.</p> <p style="text-align: right;"><i>Tarif Fontenois : 155 € / Tarif Non Fontenois : 175€</i></p>
<p><u>Perfectionnement (2)</u> (pour les enfants de 7 à 18 ans) Apprentissage et perfectionnement</p>	<p>2 séances d'1 heure / semaine (cours) En semaine à partir de 16h15 (lundi, mardi, jeudi, vendredi), le mercredi (matin ou après-midi) ou le samedi (matin) 6 élèves maximum par groupe. + accès illimité aux terrains (1)</p> <p style="text-align: right;"><i>Tarif Fontenois : 255€ /Tarif Non Fontenois : 285 €</i></p>
<p><u>Ecole de compétition (3)</u> (pour les enfants de 7 à 18 ans) Enfants ayant un potentiel tennistique et le goût de la compétition.</p>	<p>2 séances d'1 heure trente / semaine (cours) En semaine à partir de 17h15 (lundi, mardi, jeudi, vendredi), le mercredi (matin ou après -midi) ou le samedi (matin) 4 élèves maximum par groupe. + accès illimité aux terrains (1)</p> <p style="text-align: right;"><i>Tarif Fontenois : 325 € /Tarif Non Fontenois : 355 €</i></p>

(1) Accès aux terrains = selon le règlement de la réservation d'un court de tennis, c'est-à-dire avec un partenaire étant adhérent au club ou invité.

(2) Cette formule est possible après validation de l'équipe pédagogique.

(3) Cette formule est possible uniquement sur proposition de l'équipe pédagogique.

→ Pour l'inscription de 3 enfants d'une même fratrie à l'école de tennis, la troisième est à $\frac{1}{2}$ tarif (remise faite sur la formule la moins élevée).

Merci de nous indiquer toutes vos disponibilités, le club en tiendra compte dans la mesure du possible - Le plus grand nombre de disponibilités permet d'intégrer au mieux votre enfant

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Madame, Monsieur,

Nous vous informons que les inscriptions seront enregistrées au fur et à mesure de leur réception. **Le nombre de demandes étant tous les ans supérieures à notre capacité d'accueil, nous donnons la priorité aux réinscriptions, aux Fontenois et aux dossiers par ordre de réception.**

Pour toute (ré)inscription nous vous remercions de **déposer le dossier complet** (fiche d'inscription, certificat médical ou questionnaire « QS-SPORT » accompagné de l'attestation, justificatif de domicile pour les Fontenois, règlement, décharge et licence 2019 pour les enfants licenciés dans un autre club pour la saison 2018-2019) au chalet **lors des permanences** suivantes :

- **Vendredi 21 juin 2019 de 17h30 à 19h30**
- **Samedi 22 juin 2019 de 10h à 12h**
- **Samedi 31 août de 10h à 12h et de 14h à 16h**

En dehors de ces permanences, vous pouvez envoyer le dossier à l'adresse ci-dessous :

Fontaine-Les-Dijon Tennis Club - 15 rue des Paules - 21 121 Fontaine-Les-Dijon

L'inscription de votre enfant ne deviendra définitive que sous réserve d'avoir un dossier d'inscription complet au 31 août 2019.

Pour les nouveaux élèves (de 7 ans et plus), une journée d'évaluation aura lieu le **samedi 31 août 2019 de 10h à 12h et de 14h à 16h**, sur les courts de tennis. L'objectif étant d'évaluer le niveau du jeune pour établir les groupes d'entraînement en fonction des niveaux.

A l'issue des 2 premières séances d'entraînement de la saison, **seul un enfant n'ayant jamais été licencié à la fft ou venant d'un autre club, pourra annuler son inscription. Pour cela, la demande devra être faite par écrit avant le 22 septembre 2019. Passé ce délai, l'inscription sera considérée comme définitive et le règlement sera dû dans sa totalité.**

Les horaires des cours seront diffusés à partir du 6 septembre (fin de journée) via le panneau d'affichage du chalet et sur le site internet « Fontaine les Dijon Tennis Club ».

Les cours commenceront le lundi 9 septembre 2019.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter (cf coordonnées ci-dessous).

Coordonnées du club :

Adresse : Fontaine-Les-Dijon Tennis Club - 15 rue des Paules- 21 121 Fontaine-Les-Dijon

Téléphone : 07 81 83 26 32

Mail : fontainelesdijontc@gmail.com

Site internet : <http://fontainelesdijontc.fr>

Nos partenaires





REGLEMENT DES COURS DE TENNIS POUR LES ENFANTS

☐ Fonctionnement

L'enseignement des cours de tennis est ouvert aux enfants âgés de 5 ans et plus.

L'enseignement sous l'autorité du responsable pédagogique est assuré par des professeurs titulaires du brevet d'état et des initiateurs qui ont suivi une formation auprès de la FFT.

Le Fontaine les Dijon Tennis Club propose les activités suivantes, **après validation** du responsable de l'école :

- ✓ **le mini tennis** (1h /semaine de cours). **Prix : Fontenois : 125 € – Non Fontenois : 145€.**
- ✓ **l'école de tennis** (1h /semaine + accès illimité aux terrains). **Prix : Fontenois : 155 € – Non Fontenois : 175€.**
- ✓ **l'école de tennis 18-20ans** (1h /semaine).: **Prix : Fontenois : 155 € – Non Fontenois : 175€**
- ✓ **le perfectionnement** (2 X 1h / semaine + accès illimité aux terrains). **Prix : Fontenois : 255 € – Non Fontenois : 285€.**
- ✓ **l'école de compétition** (2X 1h30 / semaine + accès illimité aux terrains) : **Prix : Fontenois : 325€ – Non Fontenois :355 €.**

PS : paiement possible en 2 fois, encaissement au 15 octobre et 15 novembre 2019.

La saison de l'école de tennis débutera le 9 septembre 2019 et se terminera le 21 juin 2020. Au fil de l'année, les séances d'entraînement respecteront le calendrier scolaire de la zone A.

L'enfant est licencié auprès de la FFT et bénéficie donc d'une assurance et peut participer aux compétitions homologuées. Cette assurance agit :

- ☐ En **individuelle accident** lorsque le licencié est victime au cours ou à l'occasion de la pratique du tennis (y compris au cours de déplacements, animations et plus, pour le compte du club)
- ☐ En **responsabilité civile** vis-à-vis des tiers, lorsque le licencié est l'auteur du dommage.

Le licencié peut souscrire des garanties complémentaires s'il le souhaite.

La formule Mini Tennis ne permet pas à l'enfant d'accéder aux terrains en dehors de l'enseignement.

Une adhésion au club est donc obligatoire en supplément de cette formule. Cette inscription se déroulera à partir de septembre 2019 au bureau du tennis. L'enfant ainsi inscrit devient membre à part entière du club et est donc soumis au règlement intérieur (affiché dans les courts couverts).

Avant de déposer leur enfant au club, les parents doivent s'assurer de la présence de leur moniteur. Les enfants restent sous l'entière responsabilité des parents sauf pendant les cours, les enfants étant sous la responsabilité de l'éducateur.

Il est demandé aux parents de respecter le bon déroulement du cours.

Il est impératif de respecter les horaires de cours. Toute absence doit être signalée à l'éducateur.

☐ Tenue et discipline

Une tenue correcte et décente est de rigueur. Tous les enfants doivent donner l'exemple d'un comportement correct. Les chaussures de sport sont obligatoires et adaptées à la pratique du tennis ainsi qu'à la nature du sol. Ainsi le port de chaussures type tennis sans crans est obligatoire pour préserver la surface des terrains (éviter les semelles noires).

Pour tout enfant dont le comportement constitue une gêne au bon fonctionnement de la séance, le responsable pédagogique avec l'accord du président et de son comité peut procéder à sa radiation temporaire ou définitive.

Il est interdit d'emporter du matériel (balles, raquettes).

☐ Perte et vol

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol sur les courts, dans les vestiaires et dans l'enceinte du club.

L'adhésion à l'école de tennis entraîne l'acceptation de toutes les clauses du présent règlement.